BONDY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mai à 9h09, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, 13 mai 2022.

Présents :
Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Madame BAKHTI-ALOUT Sonia, Monsieur SAGKAN Olivier Onur, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Monsieur AMZEL Alexandre, Madame SAÏB-DAHLI Sissi, Monsieur DRIF Azzedine, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur GIRARDY Didier, Madame JANKOWSKI Cathy, Monsieur COTE Alexandre, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Madame CAMPAGNA Sylvie, Monsieur CHEVAL Jean-Marc, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Monsieur BARADJI Madigata, Monsieur LARBI Nabil

Absents excusés, ont donné procuration :
Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à Madame EL MAHMOUDI Nazha
Madame HADERBACHE Norha à Monsieur TRAORE Samba
Madame CALAMBE Auriane à Monsieur COTE Alexandre
Monsieur GIBERT Patrick à Monsieur PARRA Yves
Madame MAZNI Sadia à Madame MOTTE Joëlle
Monsieur BELKEBIR Farid à Monsieur ASAADI Othman
Madame PIRABAHARAN Piremy à Madame ELELOUE Edwige Nathalie
Madame CAUCHEMEZ Claire à Monsieur LARBI Nabil
Madame CHEFAI Lynda à Monsieur BARADJI Madigata
Madame SECK Aïssata à Monsieur BARADJI Madigata
Madame AHMADOUCHI Fatine à Monsieur LARBI Nabil

Absents :
Monsieur MATILI Mounir

Arrivée de Monsieur HENAO SANTA Andres à 9h16
Arrivée de Madame PIERRE Oldhynn à 9h26
Arrivée de Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à 9h28 et départ à 11h06
Arrivée de Monsieur ALOUT Rafik à 9h28
Arrivée de Madame CAMPAGNA Sylvie à 9h30

Secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur FONSECA Théo Alexandre, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Maxime ATTYASSE, médiateur de la ville de Bondy, est intervenu pour présenter son bilan d'activité 2020 puis le Conseil a procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2022.

22 – PV de la séance du 9 avril 2022

Le **CONSEIL A APPROUVE** le procès verbal de la séance du 9 avril 2022.

22 - 1 Bilan d'activité 2020 du médiateur de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PRIS ACTE du bilan d'activité du médiateur de la Ville pour l'année 2020.

PREND ACTE

22 - 2 Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE les modifications de postes suivantes :

CREATION

Direction du pôle Finances

- 1 poste de chargé de mission comptable transverse sur les opérations de travaux, filière administrative, catégorie B et C, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux.

OUVERTURE AUX CONTRACTUELS

Direction du pôle Batiments

- Le poste de chef de service des ateliers municipaux, filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

A DIT que dans le cas où aucun fonctionnaire n'aura pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle sur le fondement des articles L. 332-8 2° et L. 332-14 du code précité et **A RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget.

Unanimité

22 - 3 Création du Comité Social Territorial et de sa Formation Spécialisée

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de la création d'un comité social territorial commun pour la ville de Bondy et le CCAS dans la perspective des élections professionnelles prévues le 8 décembre 2022, **A DECIDE** de la création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, commune pour la ville de Bondy et le CCAS au sein de ce CST, **A FIXE** à 7 le nombre de représentants titulaires de chacun des 2 collèges au sein du CST, avec des suppléants en nombre égal, **A FIXE** à 7 le nombre de représentants titulaires de chacun des 2 collèges au sein de la formation spécialisée, **A PRECISE** que le président de la formation spécialisée, inclus dans le collège des représentants de la collectivité, sera désigné par l'autorité territoriale parmi les membres du conseil municipal, et **A AUTORISE** le recueil par le CST et la formation spécialisée de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Unanimité

22 - 4 Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'approuver l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à l'ensemble des agents du cadre d'emploi des chefs de

service de police municipale, y compris ceux bénéficiant d'un indice brut supérieur à 380, comme suit :

GRADES	IAT (montant annuel de référence avec valeur des traitements au 01/02/17)
Chef de service principal de PM de 1ère classe	735,73 €
Chef de service principal de PM de 2ème classe	715,11 €
Chef de service de PM	595,77 €

A PRECISE que le coefficient individuel du versement de cette indemnité est compris entre 0 et 8, **A PRECISE** que cette indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel d'attribution, et **A PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Unanimité

22 - 5 Remboursement de frais médicaux à un agent de la Ville dans le cadre d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE l'ordonnateur à rembourser la somme de 700 euros à Monsieur TABOURI Abdelkarim, et **A PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Unanimité

22 - 6 Redevances pour occupation des logements de fonction

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE la gratuité de l'ensemble des logements de fonction pour la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2022 inclus, et **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

22 - 7 Actualisation de la liste des postes ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la liste des postes ouvrant droit à logement de fonction, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à fixer le montant des charges locatives tenant compte de la surface du logement, du nombre d'occupants et des caractéristiques techniques de l'équipement concerné et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Unanimité

22 - 8 Modalités internes de passation des marchés publics

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE de fixer de nouvelles modalités internes de passation des marchés publics pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires :

	Seuils internes proposés
Production d'un devis ou plusieurs devis	Montant du marché inférieur ou égal à 39 999 euros pour les marchés de fournitures et de services et 99 999 euros pour les marchés de travaux

Procédure adaptée	De 40 000 euros à 214 999 euros pour les marchés de fournitures et de services et de 100 000 à 5 381 999 euros pour les marchés de travaux
Procédure formalisée	A partir de 215 000 euros pour les marchés de fournitures et de services et 5 382 000 euros pour les marchés de travaux (les seuils de procédure formalisée sont susceptibles d'évoluer en fonction des règlements délégués de la Commission européenne ; le cas échéant, ils feront donc l'objet de délibérations municipales modificatives).

Unanimité

22 - 9 Modification des autorisations de remisage à domicile des véhicules

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la mise à jour de l'attribution des véhicules, au titre de l'année 2022, selon le tableau annexé, et **A AUTORISE** le Maire à établir les conventions individuelles d'attribution des véhicules.

Unanimité

22 - 10 Association départementale APAJH Seine-Saint-Denis : désignation de représentants

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le vote à main levée, et **A DESIGNE** les représentants suivants pour siéger au sein de l'association départementale APAJH Seine-Saint-Denis :

- Madame Cristel FABRIS en tant que représentant titulaire,
- Madame Sissi SAÏB-DAHLI en tant que représentant suppléant.

Unanimité
Non participés : 7 (Christian BILLOTTE, Claire CAUCHEMEZ, Lynda CHEFAÏ, Aïssata SECK, Madigata BARADJI, Fatine AHMADOUCHI et Nabil LARBI)

22 - 11 Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement - Commission locale FSL 2022-2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de partenariat 2022-2024 pour la mise en œuvre d'une commission locale FSL, telle qu'annexée à la présente délibération, entre la ville de Bondy et le Département de la Seine-Saint-Denis, et **A AUTORISE** le Maire de Bondy à signer la convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

22 - 12 Prise en charge des frais de scolarité des élèves bondynois des classes maternelles et élémentaires scolarisés au groupe scolaire privé de l'Assomption

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A FIXE les montants de la prise en charge des frais de scolarité des élèves bondynois, scolarisés au sein du groupe scolaire privé de l'Assomption, à 820 euros par élève pour les classes élémentaires et à 1 300 euros par élève pour les classes maternelles, **A PRECISE** que, chaque année, cette somme sera calculée et versée en fonction du nombre d'élèves bondynois inscrits à la rentrée scolaire du mois de septembre, **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, et **A PRECISE** que la dépense sera prélevée au budget principal sur la ligne de crédit 10886, avec l'imputation nature 6558.

Unanimité

Non participés : 6 (Sonia BAKHTI-ALOUT, Nazha EL MAHMOUDI, Didier GIRARDY, Jean-Marc CHEVAL, Smaïla CAMARA et Rafik ALOUT)

22 - 13 Avenant à la convention entre la ville de Bondy et la Mission locale de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'avenant n°1 de résiliation à la convention de subvention entre la ville de Bondy et la Mission locale de Bondy, annexé à la présente délibération, **A DIT** que pour l'année 2022 aucune subvention ne sera versée par la ville de Bondy à la Mission Locale de Bondy, et **A AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention.

Pour : 37
Abstentions : 7 (Christian BILLOTTE, Claire CAUCHEMEZ, Lynda CHEFAÏ, Aïssata SECK, Madigata BARADJI, Fatine AHMADOUCHI et Nabil LARBI)

Départ de Madame Sonia BAKHTI-ALOUT à 11h06

22 - 14 Approbation des périmètres dans le cadre du dispositif "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée"

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE les périmètres proposés pour l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Unanimité

LE CONSEIL RAPPELLE que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

22 - Décisions

Enfin, le conseil municipal a été informé des décisions de Monsieur le Maire comme suit :

- **N°D2022_002 :** Demandes de subvention faites auprès de l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2022.
- **N°D2022_003 :** Demandes de subvention faites auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.
- **N°D2022_004 :** Demandes de subvention faites auprès de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2022.

Une fois l'ordre du jour épuisé, deux questions orales ont été posées par l'opposition auxquelles Monsieur le Maire a répondu.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 11H25.